

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

Mairie d'Etrembières – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

Rapport d'activités

du Groupement local de coopération transfrontalière
pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS)

Année 2016



Crédit photos : Transports Publics Genevois (TPG)

L'évasion
en plus !
Le téléphérique
du Salève à prix
réduit, avec les tpg !

1. Préambule

Actuellement, l'infrastructure bâtie des stations du Téléphérique du Salève est vieillissante et n'offre pas les conditions pour améliorer l'accueil de la clientèle. L'augmentation constante de cette clientèle amène le GLCT TS à s'engager dans une réflexion pour développer une nouvelle offre de prestations au sommet, à la station d'arrivée du Téléphérique. Le GLCT TS a décidé de se lancer dès 2016, et pour les années à venir, dans une rénovation ambitieuse de ses installations dans une perspective de sauvegarde du patrimoine et d'accroissement de leur attractivité.

2. Objet et membres du GLCT TS

Le GLCT TS a été créé par arrêté préfectoral du 15 mars 2006. Son siège est situé en France, à Etrembières, en Haute-Savoie. Il est soumis au droit français.

Le GLCT TS a pour objet l'exploitation du service des remontées mécaniques.

Ses membres sont :

- la République et canton de Genève
- la commune de Monnetier-Mornex
- Annemasse Agglo.

Son fonctionnement institutionnel est assuré par :

- un Président : M. Alain Bosson, maire d'Etrembières;
- une Vice-présidente : Mme Sophie Luthi, maire de Veyrier (1^{er} juin 2016 – 31 mai 2017);
- une Assemblée composée de 14 membres qui doit, selon les statuts du GLCT TS, se réunir au moins 2 fois par année (4 séances en 2016 : 22 janvier; 11 mars; 3 juin et 2 septembre);
- des commissions : commission de délégation de service public (CDSP), commission d'appel d'offres (CAO) et commission consultative du service public local (CCSPL).

La gestion du GLCT TS est assurée conventionnellement par les services administratifs et techniques d'Annemasse Agglo.

A l'Etat de Genève, le relais pour le suivi et le secrétariat de la délégation genevoise est en main du service des affaires extérieures et fédérales (SAEF), dépendant du département présidentiel.

Membres et suppléants

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Monnetier-Mornex	1. Claire Matthey	1. Badia Chalel
Annemasse Agglo	2. Christian Aebischer	2. Michel Boucher
	3. Alain Bosson	3. Françoise Magdelaine
	4. Catherine Deremble	4. Christophe Piguet
	5. Gabriel Doublet	
	7. Christian Dupessey	
	8. Alain Letessier	

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Canton de Genève	9. Alain Carlier	5. Pierre-Antoine Gobet
	10. Dominique Frei	6. Luc Deley
	11. Pascal Ganty	7. Anna-Karina Kolb
	12. Sophie Luthi	8. Benoît Pavageau
	13. Natacha Raccimolo	
	14. Christine Ricci	
	15. Vincent Subilia	

Lors de l'Assemblée du 3 juin 2016, il a été procédé pour la délégation française à l'installation de Mme Claire Matthey en remplacement de M. Pierre Rousset et pour la délégation genevoise à l'installation de M. Pierre-Antoine Gobet en remplacement de M. Jacques Beuchat.

3. Contribution financière des membres

Le GLCT TS est financé, à parité franco-genevoise, par une contribution des membres de 400'000 € par an pour les années 2013 à 2016 :

- Etat de Genève : 200'000 € ;
- Monnetier-Mornex : 5'447 € ;
- Annemasse Agglo : 194'553 €.

Processus parlementaire pour le renouvellement de la contribution genevoise 2017-2020

Le 30 juin 2016, le gouvernement genevois (Conseil d'Etat) a présenté au parlement genevois (Grand Conseil) un projet de loi (PL 11950) accordant une aide financière annuelle de 260'000 F (236'000 €) au Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève pour les années 2017 à 2020.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre d'un processus parlementaire qui prévoit un examen par une commission. La séance de cette commission s'est tenue le 11 janvier 2017. Le projet de loi a été voté par le Grand Conseil le 24 février 2017 et la loi est entrée en vigueur le 29 avril 2017.

4. Exploitation du Téléphérique du Salève



Par convention de délégation de service public, le GLCT TS a délégué l'exploitation du Téléphérique du Salève à la Société du Téléphérique du Salève (STS composée de RATP Dev, TPG et COMAG) pour la période allant du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2018.

Chaque année, l'exploitant soumet au GLCT TS un plan marketing. L'Assemblée du GLCT TS a approuvé ce plan marketing le 6 novembre 2016.

Pour l'année 2016, l'exploitant a souhaité promouvoir une nouvelle image et diversifier ses activités. A cet effet, il a proposé les orientations suivantes :

- asseoir l'offre de service pour devenir l'un des passages incontournables des touristes dans la région. Sont ciblés les touristes locaux du bassin franco-valdo-genevois. Il s'agit d'optimiser les supports publicitaires;
- développer les canaux de vente : développement du nouveau système de vente en ligne des titres de transport et de valorisation du nouveau titre de transport famille;
- diversifier les activités et les mettre en valeur en station supérieure. Les cibles sont les familles, les enfants et les sportifs. Il s'agit de créer des ateliers de maquillage enfants,

de louer des vélos électriques, d'éditer un guide pédagogique à destination des élèves et des écoles et d'optimiser l'offre de semaine lors des vacances scolaires.

L'Assemblée du GLCT TS a approuvé le rapport d'activité 2016 de l'exploitant à son Assemblée du 2 juin 2017.



Vivez pleinement la nature!
Live fully the nature!

Vos tickets en ligne!
Your tickets online!
telepherique-du-saleve.com

Entre Genève
et Annemasse
74100 Etrembières

TÉLÉPHÉRIQUE
SALEVE
Zoo de 1827

GLCT (Téléphérique du Saleve)
Apple, Google, etc.

Exploité par
GROUPE RATP, atpg, etc.

Effectifs

L'effectif en charge de l'exploitation est composé d'une équipe fixe tout au long de l'année de 5,5 personnes et de personnel saisonnier (+ 5 personnes en été et + 1 personne en hiver).

Horaires

Le Téléphérique est ouvert toute l'année, proposant une modulation des ouvertures selon la saison et les contrôles obligatoires.

Pour le 3^{ème} hiver consécutif (l'exploitation en saison d'hiver a été lancée la première fois en décembre 2014), le Téléphérique a ouvert de décembre 2016 à mars 2017 les vendredis, samedis, dimanches et les mercredis des vacances scolaires.

En avril 2016, le Téléphérique a fonctionné tous les jours sauf le lundi. De mai à fin septembre, il a circulé tous les jours, ainsi qu'en soirée les jeudis, vendredis et samedis. En octobre et jusqu'aux vacances de la Toussaint, l'horaire est identique à celui d'avril.

Il a fermé de mi-novembre au 3 décembre 2016 pour réaliser les contrôles techniques obligatoires.

Tarifs

Le prix du billet est de 11,80 € aller-retour pour un tarif régulier (tarif en vigueur depuis novembre 2015).

L'achat du billet A/R en ligne (site internet : www.telepherique-du-saleve.com) est sensiblement meilleur marché soit 11,30 € (tarif inchangé depuis 2014). Les abonnés TAC et Unireso mensuels et annuels et CFF à l'année bénéficient d'un tarif «Privilège», le plus avantageux de la gamme (6,30 € l'aller/retour).



Fréquentation

La fréquentation est en constante augmentation depuis 3 ans. Elle était de 251'876 passages en 2015 et a atteint le chiffre de **268'722 passages** en 2016 pour 268 jours d'ouverture, ce qui représente une progression de 7%.

Redevance versée par l'exploitant au GLCT TS

Selon les termes du contrat de délégation de service public (article 28), l'exploitant a reversé 77'599 € pour 2016 au GLCT TS.

Le Téléphérique dans le Guide Michelin

Le guide vert Michelin "Genève week-end" publié en avril 2016 mentionne le Salève et son Téléphérique (pages 62 et 63).

5. Renouvellement du contrat de concession domaniale (contrat de gérance) pour le restaurant sis dans la station d'arrivée

La société Horizon gère, depuis 2009, le restaurant "Horizon" sis dans la station d'arrivée.

Un contrat de concession domaniale (sorte de contrat de gérance du restaurant, qui dépend du domaine public du GLCT TS) lie le GLCT TS et le restaurateur. Ce contrat prévu pour une durée initiale de 4 ans (2009-2012) a été renouvelé, sous forme d'avenant, pour la période 2013-2016; un tel renouvellement ne peut se faire qu'une fois.

Ainsi, dès janvier 2016, le GLCT TS a lancé, pour la signature d'un nouveau contrat, une procédure d'appel d'offres qui s'est déclinée en plusieurs étapes.

- Au premier semestre : création d'un groupe de travail au sein du GLCT TS; rédaction du règlement de consultation (cahier des charges) et de l'avis de publicité pour l'appel à candidatures; publication de cet appel des deux côtés de la frontière en franco-genevois (à Genève, dans la Tribune de Genève du 27 juillet 2016);
- Au deuxième semestre : analyse des dossiers de candidatures et choix des candidats retenus pour présenter une offre; retrait du dossier de consultation par les candidats admis à concourir, remise des offres par les candidats (une seule candidature déposée), négociations avec le candidat, mise au point du contrat de concession domaniale et saisine de l'Assemblée du GLCT sur le choix du titulaire.

L'Assemblée a autorisé, en date du 13 janvier 2017, le Président du GLCT TS à signer le contrat avec le restaurateur, M. Jean-Pierre Tanous, gérant du restaurant "L'Observatoire" sis au sommet du Salève.

6. Ambitieux travaux de rénovation envisagés par le GLCT TS pour les prochaines années

A. Les investissements à prévoir pour 2017-2020

a) Le diagnostic

En 2012, le GLCT TS a commandé un diagnostic technique et architectural sur les deux bâtiments dont il est propriétaire. Ce diagnostic a été effectué par le Groupement français "Sogreah-Artelia-CET-Architecture et Patrimoine".

Sur cette base, le GLCT TS a, lors de son Assemblée du 22 janvier 2016, examiné deux simulations financières d'investissements sur 4 ans pour les travaux 2016-2019.

- Dans une hypothèse d'investissements a minima (sans augmentation de la contribution des membres et sans emprunt) pour les travaux 2016-2019, ceux-ci se montent à 1,3 millions €.

Pour 2016, les investissements prévus concernent la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour les deux gares (c'est une obligation légale française) ainsi que des travaux de réfection de façade, de charpente à traiter, de plaques de couverture du toit à changer, de plomberie (il n'y a pas d'eau sur le Salève, l'eau est amenée en benne à la station supérieure où elle est stockée), de ventilation, de chauffage et d'électricité.

Pour 2017-2019, les travaux envisagés sont les suivants : isolation indispensable du restaurant, dont le fonctionnement actuel est énérgivore, ce qui permettrait son ouverture en hiver ainsi que la révision complète du chauffage du restaurant.

Cette hypothèse a minima ne concernerait qu'une partie de la station d'arrivée, à savoir le restaurant, et ne permettrait pas de s'occuper des aménagements extérieurs.

- Dans une hypothèse ambitieuse (avec emprunt, augmentation de la contribution des membres, recherche de fonds européens et français), pour la même période, on arrive à des investissements devisés à environ 6 millions €.

Ils concerneraient l'ensemble du bâtiment de la station supérieure, construite - il faut le rappeler - en 1932, qui par endroit est en mauvais état (fissures, pieds et ancrage des garde-corps usés) et souffre notamment de problèmes d'étanchéité, d'isolation des murs trop faible ainsi que d'aménagements extérieurs abîmés.

b) 2016 - 2017 : Etude de programmation pour les travaux d'investissements pour la rénovation des deux gares

A l'issue de son Assemblée du 22 janvier 2016, le GLCT TS a choisi de s'orienter en faveur d'investissements ambitieux à réaliser dans le cadre d'un programme à définir et à soumettre à validation en 2017.

Pour ce faire, compte tenu de l'envergure des travaux à planifier, de toutes les procédures à lancer pour aboutir au démarrage de ceux-ci et de leur coût, le GLCT TS a estimé nécessaire de recourir à un organisme compétent et spécialisé dans le patrimoine du XXème siècle. Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie a été sollicité début février 2016 pour connaître, dans un premier temps, les modalités d'un tel accompagnement comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le GLCT TS devrait ainsi disposer d'une étude de programmation lui permettant d'établir un calendrier précis des travaux (obligatoires ou facultatifs), d'affiner l'enveloppe budgétaire et d'être orienté sur le choix des travaux. L'obtention de cette étude de programmation permettra au GLCT TS de rédiger le cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

La Fondation Braillard Architectes, sise à Genève, sera associée à cette démarche.

Selon le calendrier établi, ce programme ne pourra être validé qu'en automne 2017. Un concours d'architectes sera ensuite lancé et les travaux pourraient démarrer en 2018. Les dossiers de demande de subvention seront déposés dans le même temps.

c) Financements

L'hypothèse retenue nécessitera des financements conséquents de l'ordre de 6 millions €.

Le GLCT TS a établi un cadre prospectif financier qui prévoit :

- le recours à l'emprunt (hypothèse 2,5 millions € sur 15 ans à 3%). Les démarches ont été longues pour obtenir un prêt bancaire pour le changement des câbles et il conviendra de se rapprocher très rapidement des partenaires bancaires pour cet emprunt qui s'effectuera en France. La part d'autofinancement du GLCT TS, actuellement de plus de 600'000 €, permet de diminuer le montant à emprunter.
- l'augmentation de la contribution annuelle des membres (exprimée en euros) : chaque membre du GLCT TS devra augmenter sa contribution dès 2017 (celle-ci passera de 200'000 € à 236'000 €).
- la recherche de subventions (qui pourraient couvrir de 30 à 50 % des travaux); pour le volet bâtiment auprès du patrimoine classé : dans un souci de conservation de ce patrimoine architectural du XXème siècle, le GLCT TS envisage une inscription au titre des Monuments Historiques; pour le volet touristique auprès du Conseil départemental et du Conseil régional; pour le volet développement durable auprès de l'Union Européenne (FEDER) et auprès de la République française au titre du programme (TEPOS Territoire à Energie Positive);
- l'augmentation des redevances de l'exploitant et du restaurateur, lorsque les travaux seront réalisés.

7. Bilan financier du GLCT TS

Pour rappel, la comptabilité du GLCT TS, soumise au droit français, se décline dans un compte administratif et un compte de gestion.

Le compte administratif présente l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement ordonné par le Président du GLCT TS et permet de dégager les résultats d'exécution du budget.

Le compte de gestion présente la situation générale des opérations de gestion; il est établi par une personne indépendante du GLCT TS, à savoir le Trésorier Principal du Centre des finances publiques d'Annemasse.

Il est impératif qu'il y ait concordance absolue entre les deux documents.

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 ont été approuvés le 31 mars 2017 par l'Assemblée du GLCT TS.

Sur la base de ces deux documents, le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		419'415.90 €		46'980.64 €	0.00 €	466'396.54 €
Opérations/l'exerc.	350'206.71 €	535'957.04 €	191'902.93 €	183'319.24 €	542'109.64 €	719'276.28 €
TOTAUX	350'206.71 €	955'372.94 €	191'902.93 €	230'299.88 €	542'109.64 €	1'185'672.82 €
<i>Résultats de clôture</i>		605'166.23 €		38'396.95 €	0.00 €	643'563.18 €
Restes à réaliser			8'948.62 €		8'948.62 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		605'166.23 €	8'948.62 €	38'396.95 €	8'948.62 €	643'563.18 €
RESULTATS DEFINITIFS		605'166.23 €		29'448.33 €		634'614.56 €

"Restes à réaliser en dépenses" signifie que la dépense est engagée au 31.12.2016 mais qu'elle n'est pas encore mandatée (effective). En d'autres termes, ceci signifie que le GLCT TS a passé la commande et qu'il est en attente de la prestation (dette virtuelle dans les comptes). Une fois celle-ci réalisée, mandat sera donné à la Trésorerie Principale pour qu'elle effectue le paiement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes du GLCT TS.

Le solde excédentaire de la section d'exploitation, soit 605'166.23 €, est repris en section d'exploitation du budget primitif 2017.
